

Délibération n°16.01

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai, le conseil communautaire, convoqué le 02 mai 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
56
(M BONNICHON Frédéric, M
CHAUVIN Lionel, ne prennent pas
part au vote)

Date de convocation :
02 mai 2023

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
17 mai 2023

**Objet : Comptes administratifs
2022 : Budget principal**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYPAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BONNICHON Frédéric, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

Mme LOUSTE-SOL Véronique, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M BOUCHET Boris a donné pouvoir à Mme NIORT Nathalie,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M GRENET Daniel,
- M MICHEL Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de LE CHEIX SUR MORGE, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère communautaire suppléante.

Absents :

- M BEAURE Nicolas,
- Mme MARTINHO Corinne.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme DUPONT Laurence

Rapport n°16.01 – Comptes administratifs 2022 : Budget principal

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales :

- **M Frédéric BONNICHON, ainsi que M Lionel CHAUVIN qui lui a donné pouvoir, ne participent pas au vote des comptes administratifs 2022 ;**
- **M Pierre PECOUL est désigné Président pour le vote des comptes administratifs 2022.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-14, L. 1612-12 et suivants,
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n° 20220201.03 du conseil communautaire du 01 février 2022 portant approbation du budget principal 2022 et ses budgets annexes,
Vu la délibération n°20220510.31 en date du 10 mai 2022, portant décision modificative n°1,
Vu la délibération n°20221004.27 en date du 04 octobre 2022, portant décision modificative n°2,

Considérant le rapport de présentation du Compte Administratif 2022 et le résumé du Compte administratif 2022, annexés à la présente, ainsi que les six Comptes Administratifs présentés à l'assemblée,
Considérant que le contrôle simultané et réciproque des comptes de gestion 2022 avec les comptes administratifs présentés au conseil communautaire permet de constater leur exacte concordance,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : M AGBESSI Eric - qui a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard - ; M BOUCHET Boris - qui a donné pouvoir à Mme NIORT Nathalie - ; M BRAULT Charles ; M DE ABREU Jérôme ; M DEAT Alain ; M DUBOIS Gérard ; Mme NIORT Nathalie ; Mme PIRES-BEAUNE Christine- qui a donné pouvoir à M BRAULT Charles ; M VILLAFRANCA Grégory), décide :

- **D'approuver le compte administratif 2022 - Budget Principal de Riom Limagne et Volcans ;**
- **De donner quitus à Monsieur le Président ;**
- **D'approuver la sincérité des restes à réaliser figurant au compte administratif principal ;**
D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans les comptes administratifs de l'ensemble des budgets.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 10 mai 2023***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Compte Administratif

2022



RLV



**RIOM LIMAGNE
VOLCANS**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230509-DE202305091001
Date de réception préfecture : 22/05/2023

rlv.eu



Table des matières

LE CADRE REGLEMENTAIRE	5
SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	6
BUDGET PRINCIPAL.....	6
1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	6
2. EXECUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	6
2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
2.3 EPARGNE BRUTE.....	8
3. EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT	9
3.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9
3.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT	10
4. SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE.....	11
4.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
4.1.1 LES ATTENUATIONS DE CHARGES.....	12
4.1.2 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE.....	12
4.1.3 LA FISCALITE.....	13
4.1.4 LES DOTATIONS, SUBVENTIONS	15
4.1.5 LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16
4.1.6 LES PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	17
4.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
4.2.1 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT.....	19
4.2.2 LES CHARGES DE PERSONNEL	20
4.2.3 LES ATTENUATIONS DE PRODUITS	21
4.2.4 LES AUTRES CHARGES DE GESTION.....	21
4.2.5 LES CHARGES FINANCIERES	22
4.3 RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	22
5. SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	23
5.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23
5.1.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	24
5.1.2 LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE.....	25
5.1.3 LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26
5.2 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.....	26

5.2.1	LES RECETTES D'EQUIPEMENT	26
5.2.2	LES RECETTES FINANCIERES	27
5.2.3	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	27
	BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »	28
1.	LA SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 – MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE 28	
1.1	L'EXPLOITATION	28
1.2	L'INVESTISSEMENT	29
1.3	L'ENDETTEMENT	29
	BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »	30
1.	LA SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 – MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE 30	
1.1	L'EXPLOITATION	30
1.2	L'INVESTISSEMENT	31
1.3	L'ENDETTEMENT	31
	BUDGET ANNEXE « TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS »	32
1.	LA SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 – MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE 32	
1.1	L'EXPLOITATION	32
1.2	L'INVESTISSEMENT	33
1.3	L'ENDETTEMENT	33
	BUDGET ANNEXE « COMMERCE DE PROXIMITE »	34
1.	LA SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 – MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE 34	
1.1	LE FONCTIONNEMENT	34
1.2	L'INVESTISSEMENT	34
1.3	L'ENDETTEMENT	35
	BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES »	36
1.	LA SYNTHESE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022 – MOUVEMENTS REELS ET D'ORDRE 36	
1.1	LE FONCTIONNEMENT	36
1.2	L'INVESTISSEMENT	36
1.3	L'ENDETTEMENT	37

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 décembre de l'année, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Ce cadre budgétaire et comptable s'inscrit jusqu'au 31/12/2022 pour RLV dans les dispositions prévues aux termes de l'instruction administrative M14. A compter de l'année 2023, les modalités de présentation du cadre comptable et budgétaire suivront les dispositions de la M57.

Le compte administratif a pour vocation :

- De rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- De présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Voté le 1^{er} février 2022 par le conseil communautaire, le budget 2022 de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a fait l'objet de deux décisions modificatives. L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels porte l'exécution des dépenses et des recettes.

En concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Riom, le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

1. Présentation synthétique du compte administratif 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2022			
		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	50 774 125,77	51 884 729,63
	Section d'investissement	21 224 162,93	21 470 746,81
Reports de l'exercice 2021	Section de fonctionnement (002)		4 372 812,50
	Section d'investissement (001)	268 367,93	
TOTAL (réalisations + reports)		72 266 656,63	77 728 288,94
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	4 718 131,43	4 245 315,70
	Total des RAR à reporter en 2022	4 718 131,43	4 245 315,70
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	50 774 125,77	56 257 542,13
	Section d'investissement	26 210 662,29	25 716 062,51
	TOTAL CUMULE	76 984 788,06	81 973 604,64

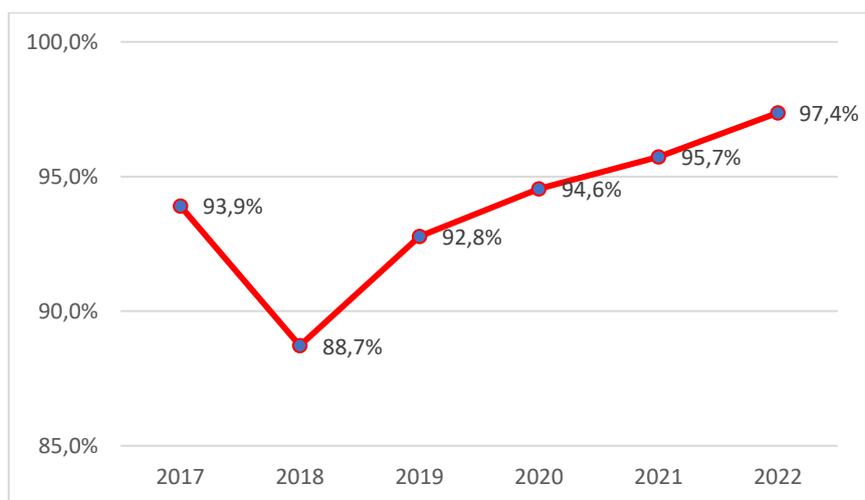
Le résultat 2022 présente donc un excédent de clôture légèrement supérieur à celui de 2021, 4 988 816,58 € contre 4 375 213,51 €.

2. Exécution du budget de fonctionnement

2.1 Dépenses de fonctionnement

En 2022, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 95,3% et même 97,4% pour les dépenses réelles. Ce taux est en hausse continue depuis 2018 ce qui traduit une bonne maîtrise du fonctionnement global de l'EPCI, une sincérité des services dans leur approche budgétaire, mais également un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire de façon à ce que celle-ci soit conforme aux prévisions.

Exécution des dépenses réelles de fonctionnement

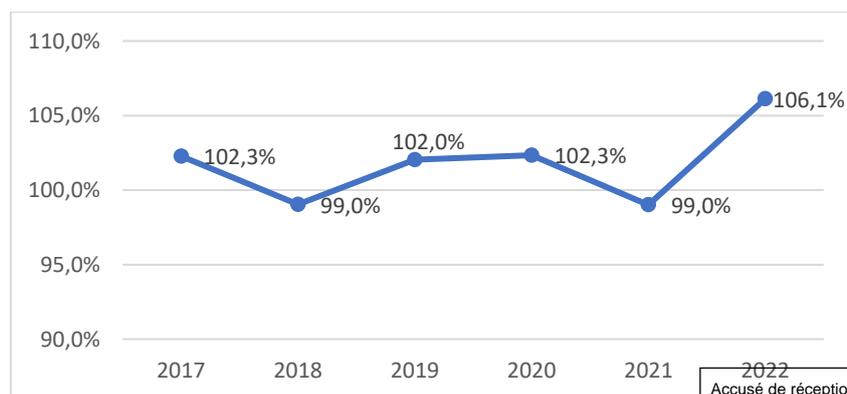


Code	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM)	Mandats émis	Charges rattachées	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	5 659 865	4 518 147	428 379	87,4%
012	Charges de personnel	14 517 259	14 061 884	145 000	97,9%
014	Atténuation de produits	14 208 130	14 013 452	142 387	99,6%
65	Autres charges de gestion courante	12 513 367	12 494 152	4 713	99,9%
66	Charges financières	150 000	125 783	22 990	99,2%
67	Charges exceptionnelles	6 000	5 978		99,6%
022	Dépenses imprévues	150 000			NS
Total des dépenses réelles de fonctionnement		47 204 621	45 219 396	743 469	97,4%
023	Virement à la section d'investissement	3 384 303			
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 696 949	4 811 261		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 081 252	4 811 261		
TOTAL		53 285 873	50 030 657	743 469	95,3%

2.2 Recettes de fonctionnement

Pour leur part, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 106,1%. Depuis 2017, les recettes encaissées sont régulièrement supérieures à celles initialement estimées au budget (principe de prudence lors de la préparation du budget) en raison notamment de produits fiscaux supplémentaires perçus en fin d'exercice.

Exécution des recettes réelles de fonctionnement



Code	Chapitre	Crédits ouverts (BP+ DM)	Titres émis	Produits rattachés	Taux d'exécution
013	Atténuations de charges	260 000	307 085		118,1%
70	Produits des services et du domaine	3 477 350	3 487 979	15 115	100,7%
73	Impôts et taxes	32 783 289	33 485 184		102,1%
74	Dotations et participations	11 642 911	10 003 024	1 773 587	101,1%
75	Autres produits de gestion courante	324 060	265 916		82,1%
76	Produits financiers	500	562		112,4%
77	Produits exceptionnels	17 000	2 137 739	600	NS
Total des recettes réelles de fonctionnement		48 505 110	49 687 489	1 789 302	106,1%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	407 950	407 940		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		407 950	407 940		
TOTAL		48 913 060	50 095 429	1 789 302	106,1%

2.3 Epargne brute

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette et de la capacité de désendettement.

	2018	2019	2020	2021	2022	2022 retraité
Epargne brute	5 000 000	4 100 000	4 100 000	3 600 000	5 500 000	3 400 000
Remboursement du capital de la dette	1 180 000	1 104 000	1 380 000	1 539 000	1 560 000	1 560 000
Epargne nette	3 820 000	2 996 000	2 720 000	2 061 000	3 940 000	1 840 000
Capital restant dû au 31/12	7 986 000	9 807 000	12 131 000	10 526 000	8 163 000	8 163 000
Capacité de désendettement	1,6	2,4	3,0	2,9	1,5	2,4

On constate que l'épargne brute affiche un recul depuis 2018, sauf en 2022. Pour autant, l'exercice 2022 tient compte de la recette exceptionnelle que représente la cession de bâtiment de l'ancienne manufacture des tabacs à la société Hermès. En neutralisant cette cession, on constate que l'épargne brute reculerait encore en 2022.

Quand bien même la dette est maîtrisée et malgré une gestion active de cette dette, l'épargne nette suit également une pente descendante. Néanmoins, cette bonne maîtrise de la dette contribue à conserver une capacité de désendettement aux alentours de 2 années.

3. Exécution du budget d'investissement

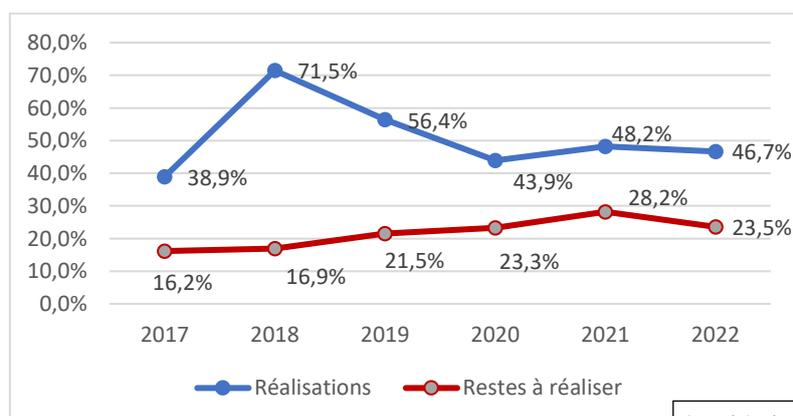
3.1 Dépenses d'investissement

Code	Chapitre	Budget 2022	Réalisations 2022	Reports	Taux d'exécution
16	Emprunts et dettes assimilées	1 570 000	1 567 348		99,8%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 866 814	581 485	691 707	68,2%
204	Subventions d'équipement versées	4 083 152	2 464 679	1 570 781	98,8%
21	Immobilisations corporelles	2 404 672	831 585	825 473	68,9%
23	Immobilisations en cours	7 543 462	3 012 826	1 610 337	61,3%
	Total des opérations d'équipement	4 149 980	2 471 753	19 833	60,0%
27	Autres immobilisations financières	1 859 500	67 866		3,6%
020	Dépenses imprévues	199 932			NS
Total des dépenses réelles d'investissement		23 677 512	10 997 542	4 718 131	66,4%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	407 950	407 940		
041	Opérations patrimoniales	10 456 050	9 818 681		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 864 000	10 226 621		
TOTAL DEPENSES		34 541 512	21 224 163	4 718 131	75,1%

En section d'investissement, les dépenses d'équipement ont été réalisées à 46,7% alors que 23,5% des crédits figurent en Restes A Réaliser (RAR) et sont reportés sur l'exercice 2023. Ce constat qui perdure depuis 2020 interroge la méthode de construction et d'exécution du budget dans sa partie relative aux dépenses d'équipement. Les opérations matures sont à flécher au budget et c'est en ce sens que le budget 2023 a été élaboré, en s'appuyant sur la technique des autorisations de programme/crédits de paiement. Les services sont mobilisés pour améliorer le taux de réalisation à l'avenir. Au demeurant, il convient néanmoins de noter que le taux d'exécution des dépenses d'équipement (c/20, 204, 21 et 23) s'élève à 70,2 %.

Si on excepte les années 2017, année de création de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans et 2020 fortement impactée par la crise sanitaire de la COVID 19, on constate que le taux de réalisation est resté stable en 2021 et 2022, mais à un niveau faible, pendant que le taux des RAR n'a cessé pour sa part de progresser.

Exécution des dépenses d'investissement (Dépenses d'équipement)



3.2 Recettes d'investissement

En matière de recettes, on note un montant important en report sur l'exercice 2023, dû essentiellement aux subventions attendues pour le projet de réhabilitation/extension de la piscine Béatrice HESS et dont le versement interviendra dès lors que les travaux seront terminés. On note également un RAR de 1 M€ sur la ligne « emprunt » qui correspond au solde de l'emprunt contracté en 2022 (3 M€) mais non appelé en totalité.

Code	Chapitre	Budget 2022	Réalisations 2022	Reports	Taux d'exécution
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 300 000	673 302	145 000	62,9%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 050 000	3 050 000		100,0%
13	Subventions d'investissement	4 116 706	607 145	3 100 316	90,1%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 947 372	2 000 000	1 000 000	60,6%
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 600		NS
204	Subventions d'équipement reçues	0	2 934		NS
21	Immobilisations corporelles	0	127		NS
23	Immobilisations en cours	0	3 257		NS
27	Autres immobilisations financières	1 408 500	502 441		35,7%
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 450 000			
Total des recettes réelles d'investissement		18 272 578	6 840 806	4 245 316	60,7%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 384 303			
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 696 949	4 811 260		
041	Opérations patrimoniales	10 456 050	9 818 680		
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 537 302	14 629 940		
TOTAL RECETTES		34 809 880	21 470 746	4 245 316	73,9%

4. Section de fonctionnement – présentation détaillée

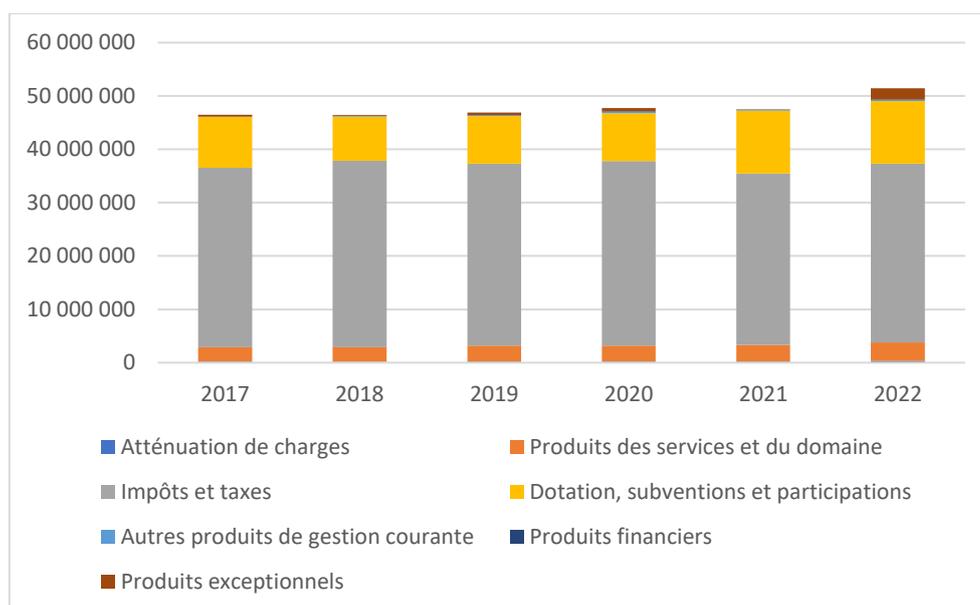
4.1 Recettes de fonctionnement

En tenant compte des résultats reportés des exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 56,2 M€ dont 51,4 M€ de recettes réelles et 0,4 M€ de recettes d'ordre.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Atténuation de charges	204 982	183 401	204 226	202 281	211 906	307 085
Produits des services et du domaine	2 690 559	2 714 589	3 006 069	2 989 110	3 113 975	3 503 094
Impôts et taxes	33 634 461	34 950 730	34 133 933	34 598 766	32 167 204	33 485 184
Dotation, subventions et participations	9 543 720	8 258 464	8 905 962	8 987 180	11 791 485	11 776 611
Autres produits de gestion courante	53 243	122 853	171 127	340 399	75 836	265 916
Produits financiers			7 065	10 878	1 996	562
Produits exceptionnels	363 741	212 944	481 034	578 512	32 490	2 138 339
Reprises sur amortissements et provisions			604 617		26 000	
Total recettes réelles	46 490 705	46 442 980	47 514 032	47 707 127	47 420 891	51 476 791
Opérations d'ordre de transfert entre sections	309 402	675 373	541 932	565 783	425 586	407 940
Total recettes d'ordre	309 402	675 373	541 932	565 783	425 586	407 940
Résultat reporté ou anticipé	8 797 565	8 556 219	7 986 831	6 727 543	5 794 833	4 372 812
	55 597 672	55 674 572	56 042 795	55 000 452	53 641 311	56 257 543

En masse, les recettes fiscales restent les principales ressources de fonctionnement de RLV. En moyenne, sur la période 2017/2022, les produits issus de la fiscalité représentent 71% des recettes réelles de fonctionnement, loin devant les « dotations – subventions » (21% en moyenne). A l'inverse, les produits des services et du domaine ne pèsent que pour 6% en moyenne sur les recettes réelles au cours de la période 2017/2022.

Evolution des recettes de fonctionnement



4.1.1 Les atténuations de charges

Pour rappel, les atténuations de charge constituent les sommes versées à RLV en cas d'absence d'agents. RLV est assurée pour les décès, les accidents de service, la maladie professionnelle, les congés de longue durée et de longue maladie. Après analyse du ratio entre les recettes susceptibles d'être perçues et le coût assurantiel, les risques liés à la maladie ordinaire et à la maternité ne sont pas assurés.

En 2022, RLV a encaissé 257 641 € de SOFAXIS, 18 813 € de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), 3 282 € de la Caisse des Dépôts, 4 995 € de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et 20 803 € de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL).

Le solde est constitué de remboursements de trop perçus par les agents.

4.1.2 Les produits des services et du domaine

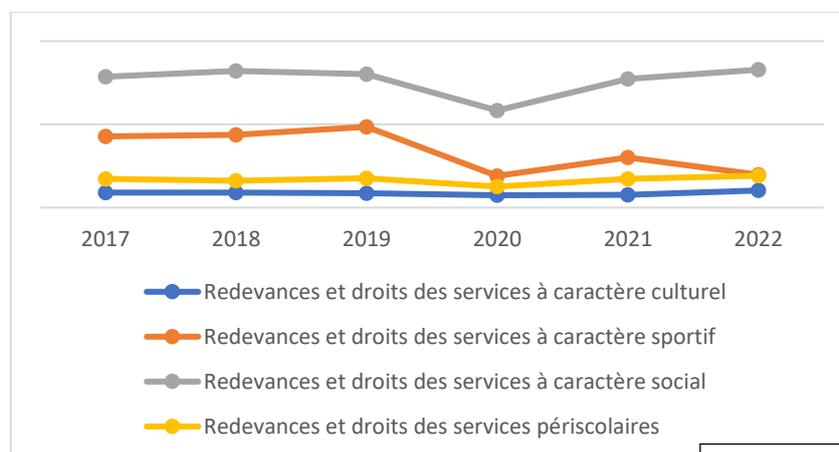
On distingue sur ce chapitre, deux grandes catégories de recettes :

- Les droits d'entrée ou d'utilisation des services communautaires,
- Les recettes tirées de la mutualisation de services.

S'agissant des redevances perçues pour l'utilisation des services communautaires, le tableau et le graphique ci-dessous montrent que, hormis le domaine sportif, les autres équipements ou services ont retrouvé leur niveau de fréquentation d'avant la crise sanitaire. Il convient cependant de relativiser ce constat pour la piscine de Riom pour laquelle la chute de la fréquentation et donc des recettes en 2022, est liée à la fermeture pour travaux de l'équipement.

Evolution des recettes tirées des services communautaires (en €)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevances et droits des services à caractère culturel	90 428	89 780	85 971	74 284	77 237	102 883
Redevances et droits des services à caractère sportif	427 819	437 908	485 483	190 489	301 553	197 234
Redevances et droits des services à caractère social	787 037	821 941	802 447	583 814	772 450	828 972
Redevances et droits des services périscolaires	172 011	161 779	176 090	126 181	172 135	191 647
TOTAL	1 477 295	1 511 408	1 549 991	974 768	1 323 375	1 320 736



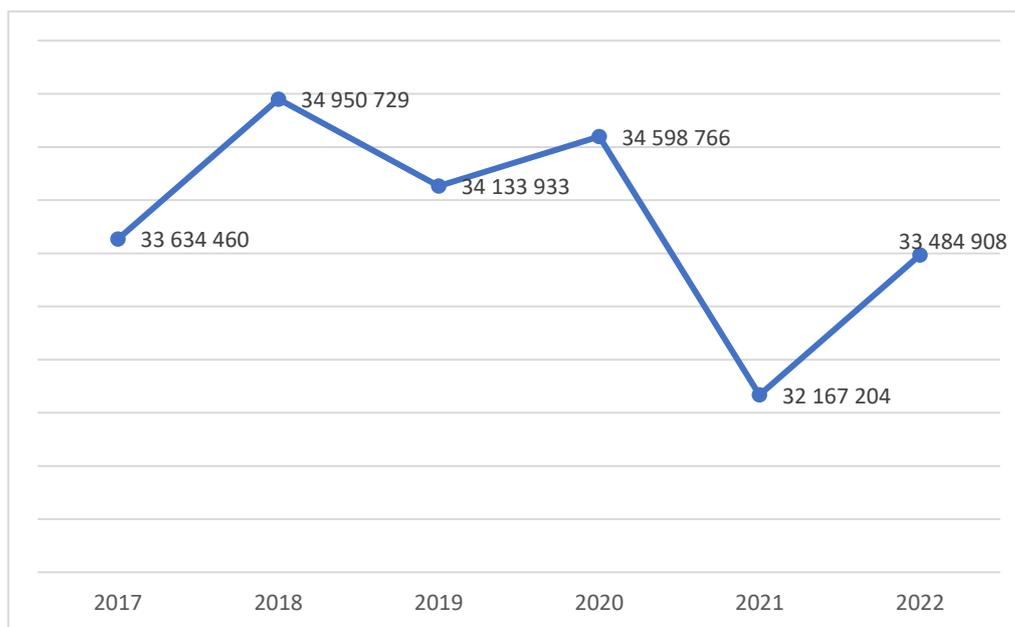
La mutualisation est désormais bien ancrée au sein de RLV, tant en interne (CIAS, régies « eau et assainissement ») que vis-à-vis des communes membres. Ainsi, en 2022, pour les différentes actions de mutualisation, RLV a encaissé :

- 314 793 € pour la mise à disposition des services supports de RLV au CIAS,
- 182 005 € pour la mise à disposition des services supports de RLV à la régie « eau et assainissement),
- 831 740 € pour la mutualisation et les services communs en direction des communes,
- 46 822 € pour la mise à disposition d'un agent et du service DMRH pour le Syndicat Mixte du Biopôle Clermont Limagne,
- 12 000 € pour la mutualisation du service comptabilité et secrétariat du Président pour le Pôle Métropolitain (années 2021 et 2022).

4.1.3 La fiscalité

La fiscalité représente la 1^{ère} ressource de RLV. Le graphique ci-dessous représente l'évolution globale de ce chapitre depuis 2017, alors que dans le même temps, les taux sont restés stables.

Evolution des recettes fiscales (en €uros)

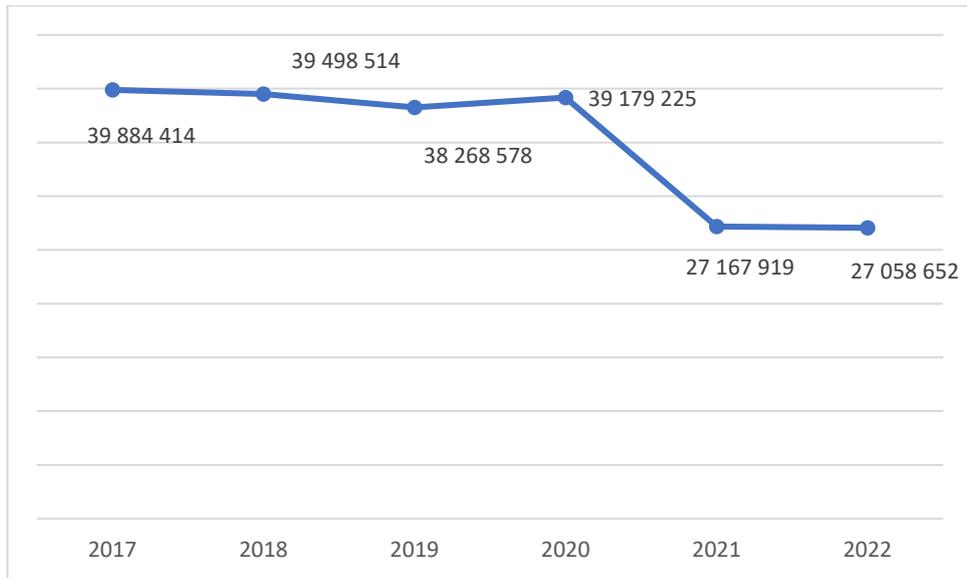


Le recul sensible enregistré en 2021 traduit la diminution des bases de CFE. En effet, afin d'alléger les impôts de production des entreprises qui sont déconnectés de leurs performances économiques et dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et de l'attractivité du territoire national, le Gouvernement avait instauré deux mesures :

- La réduction de moitié de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- La réduction de moitié de la base imposable à la CFE et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Comme le montre le graphique ci-dessous, cette mesure a eu pour effet de diminuer considérablement le volume des bases des entreprises assujetties à la CFE. On peut également rappeler la fermeture définitive en 2018 de la société IMPERIAL TOBACCO qui explique le recul de 1,2 M€ du montant des bases de CFE entre 2018 et 2019.

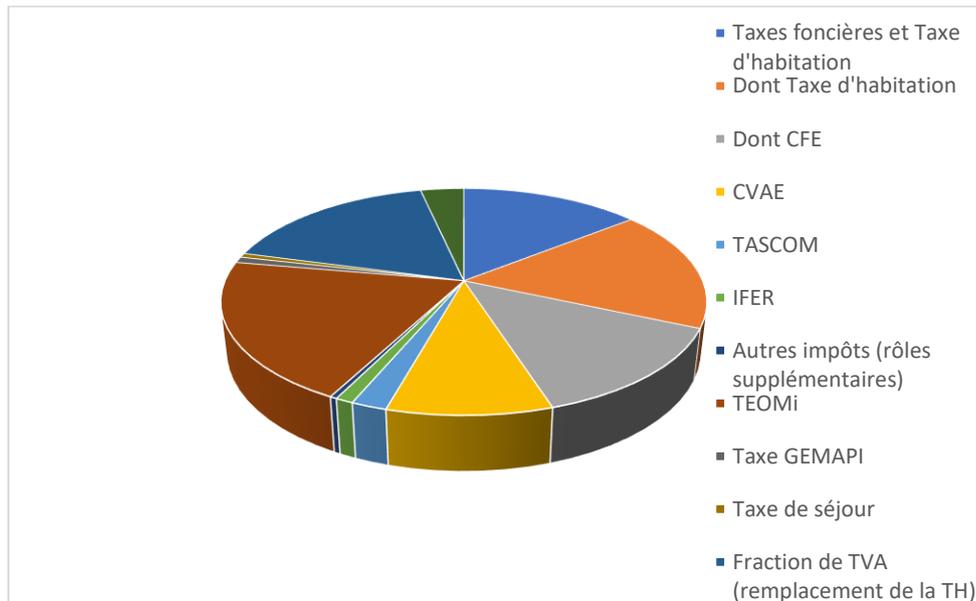
Evolution des bases de CFE (en €uros)



La compensation s’est opérée à hauteur de 3,2 M€ en 2021 et 3,1 M€ en 2022, permettant ainsi à l’agglomération de maintenir sa ressource.

En 2022, le panier fiscal de RLV s’appuie sur quelques ressources dynamiques (CFE, TASCOM, IFER, GEMAPI, Taxe de séjour), mais les parts les plus importantes proviennent de ressources non conservées (TEOMi reversée au Syndicat du Bois de l’Aumône) ou de reversements de l’Etat (fraction de TVA en remplacement de la taxe d’habitation).

Répartition des produits fiscaux



Evolution des recettes fiscales de RLV (en €)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxes foncières et Taxe d'habitation	16 611 092	16 704 221	16 734 629	17 032 454	6 967 866	6 901 859
<i>Dont Taxe d'habitation</i>	6 895 534	7 113 533	7 330 396	7 491 499	7 651 748	8 395 574
<i>Dont CFE</i>	9 575 936	9 483 047	9 190 042	9 404 952	6 524 391	6 494 560
CVAE	5 144 023	6 298 311	5 302 590	4 841 144	4 802 169	4 482 126
TASCOM	1 162 677	1 011 571	967 399	1 012 820	925 529	972 911
IFER	431 291	421 414	492 974	537 492	486 754	487 990
Autres impôts (rôles supplémentaires)	189 291	15 774	113 145	556 860	236 587	190 476
TEOMi	8 269 255	8 224 977	8 195 636	8 359 179	8 821 514	9 691 212
Taxe GEMAPI		450 322	448 779	450 279	410 678	410 583
Taxe de séjour	163 133	162 227	215 597	145 354	201 175	288 993
Fraction de TVA (remplacement de la TH)					7 651 748	8 395 574
FNGIR	1 663 698	1 661 912	1 663 184	1 663 184	1 663 184	1 663 184
TOTAL	33 634 460	34 950 729	34 133 933	34 598 766	32 167 204	33 484 908

A ce stade, la suppression de la taxe d'habitation n'a pas déséquilibré, en volume, le panier de ressources de RLV, du moins tant que la dynamique de la compensation par la TVA reste positive. Pour mémoire, cette mesure issue de la loi de finances pour 2018, avait pour objectif de « redonner du pouvoir d'achat aux Français ».

Hormis les questions légitimes des élus locaux quant à l'atteinte au principe d'autonomie financière des collectivités, une interrogation revient régulièrement sur la capacité ou la volonté de l'Etat de maintenir dans le temps cette compensation intégrale. De même, la question se pose de savoir comment cette compensation, adossée à la TVA encaissée par l'Etat, serait assurée si la dynamique de la TVA s'inversait.

4.1.4 Les dotations, subventions

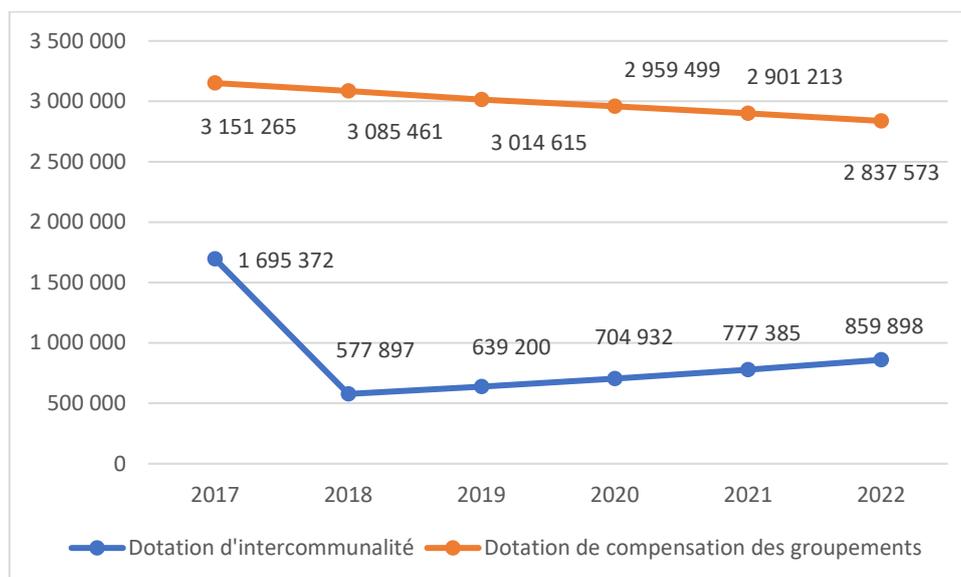
Sur la période 2017/2022 et comme l'avait relevé le cabinet KLOPFER dans son analyse financière, la dotation d'intercommunalité est en progression depuis 2018, date de la création de la communauté d'agglomération pour se rapprocher du seuil de garantie.

Dès lors que RLV aura rejoint ce niveau, la dotation d'intercommunalité bénéficiera de la garantie de non-baisse à condition que son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) reste supérieur au plancher légal fixé actuellement à 35%. En 2022, le CIF de RLV était de 39,4%.

C'est en ce sens que le Pacte financier et fiscal de solidarité approuvé en décembre 2022 avait proposé que RLV se dote de nouvelles compétences susceptibles de faire évoluer favorablement son CIF. Les décisions intervenues en décembre 2022 de prendre en charge en lieu et place des communes, la contribution au Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS), et donc de diminuer le montant des Attributions de Compensation (AC) du même montant et de réduire le montant de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), visent à faire évoluer le CIF, le Gouvernement prévoyant également de relever le seuil de garantie à 40%.

Pour sa part, la dotation de compensation des groupements subit chaque année un écrêtement par décision du Comité des Finances Locales (CFL) de l'ordre de 2% par an. Le mouvement devrait se poursuivre en 2023, mais dans une moindre mesure (-0,57% en 2023 suite à l'arbitrage du Comité des Finances Locales).

Evolution des dotations (en Euros)



Parmi les autres dotations ou subventions, on trouve :

- La participation de l'Etat au titre des programmes « Petites Villes de Demain », « Territoire d'Industrie » et autres pour 187 669 Euros,
- La dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)¹ pour le montant fixe annuel de 1 156 795 Euros,
- Les allocations compensatrices pour un montant global de 3 206 105 Euros
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement des aires d'accueil des familles issues de la communauté des Gens du Voyage pour 198 675 Euros,
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance et de l'ALSH de Saint-Laure pour un montant global de 2 431 536 Euros. On notera que cette somme intègre également le solde des aides accordées par la CAF dans le cadre de la fermeture des structures durant la crise de la COVID 19 en 2020,
- La participation du Département du Puy-de-Dôme aux actions d'animation du contrat territorial Morge Buron Merlaude, de l'Espace Naturel Sensible de l'Etang Grand à Pulvérières ou de la colline de Mirabel, etc (108 768 €).

4.1.5 Les autres produits de gestion courante

L'essentiel des sommes portées sur ce chapitre sont issues des redevances versées par les exploitants des services délégués par RLV :

- Réseau de chaleur bois : 31 301 Euros

¹ Le FNGIR et la DCRTP ont été institués par l'article 78 de loi de finances pour 2010. Ces deux mécanismes mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et EPCIFP résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

- Grotte de la Pierre de Volvic : 62 199 €uros,
- Centre d'hébergement Clair Matin à Saint-Ours-les-Roches : 90 020 €uros.

4.1.6 Les produits exceptionnels

Ce compte retrace les pénalités imposées aux titulaires des marchés confiés par RLV, ou divers remboursements, notamment des compagnies d'assurance.

Mais en 2022, l'essentiel de la somme portée sur ce chapitre provient de la cession d'une partie des bâtiments de l'ancienne manufacture des tabacs de Riom à la société Manufacture d'Auvergne pour la somme de 2 100 838 €uros.

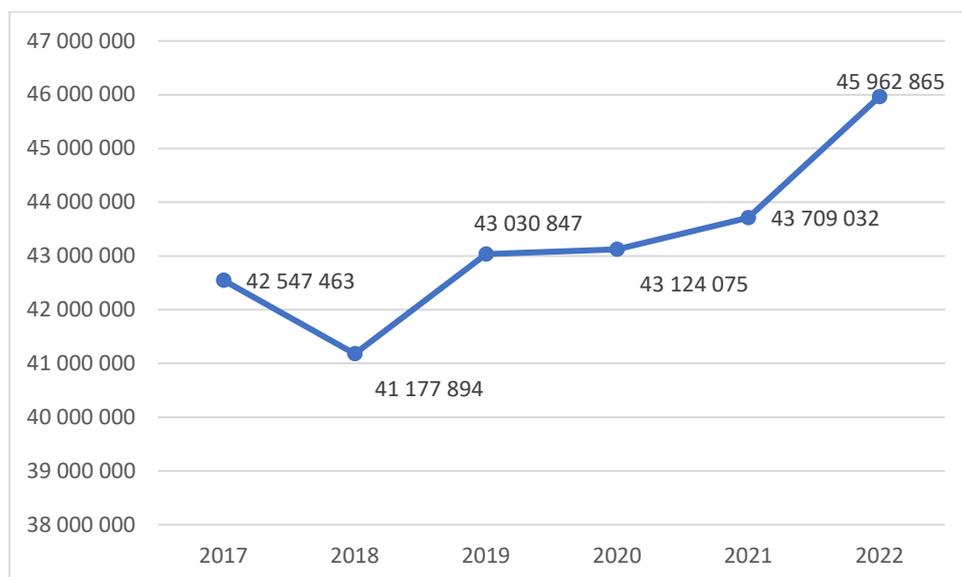
4.2 Dépenses de fonctionnement

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	3 830 790	4 025 451	4 572 348	4 910 422	4 844 036	4 946 526
012	Charges de personnel	11 500 771	11 546 165	12 507 105	12 879 189	12 983 835	14 206 884
014	Atténuation de produits	15 890 688	13 979 793	14 029 548	13 906 663	14 067 724	14 155 839
65	Autres charges de gestion courante	11 017 000	10 741 357	11 200 556	11 199 467	11 539 797	12 498 865
	Total dépenses de gestion des services	42 239 248	40 292 767	42 309 557	42 895 741	43 435 392	45 808 114
66	Charges financières	302 379	256 209	230 476	221 605	181 151	148 773
67	Charges exceptionnelles	3 705	2 918	490 813	6 729	92 489	5 978
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 130	626 000				
	Total dépenses réelles	42 547 463	41 177 894	43 030 847	43 124 075	43 709 032	45 962 865
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 499 082	2 121 787	2 284 405	3 081 517	2 509 467	4 811 261
	Total dépenses d'ordre	1 499 082	2 121 787	2 284 405	3 081 517	2 509 467	4 811 261
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 046 544	43 299 681	45 315 252	46 205 591	46 218 498	50 774 126

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 45,9 M€ en 2022, soit une hausse de 2,2 M€ (+5,1%) par rapport au précédent exercice. Entre 2017 et 2022, ces dépenses ont progressé en moyenne de 569 233 €uros par an soit moins de 1,5% en moyenne.

Ce constat brut demande cependant à être relativisé dans la mesure où le périmètre des compétences, l'activité, et par conséquent les effectifs ont considérablement évolué au cours de la période. En outre, une partie des explications à cette évolution réside également dans l'application de mesures exogènes sur lesquelles RLV n'a pas de prise (revalorisation du SMIC, mise en œuvre des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, Glissement Vieillesse Technicité, évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale...).

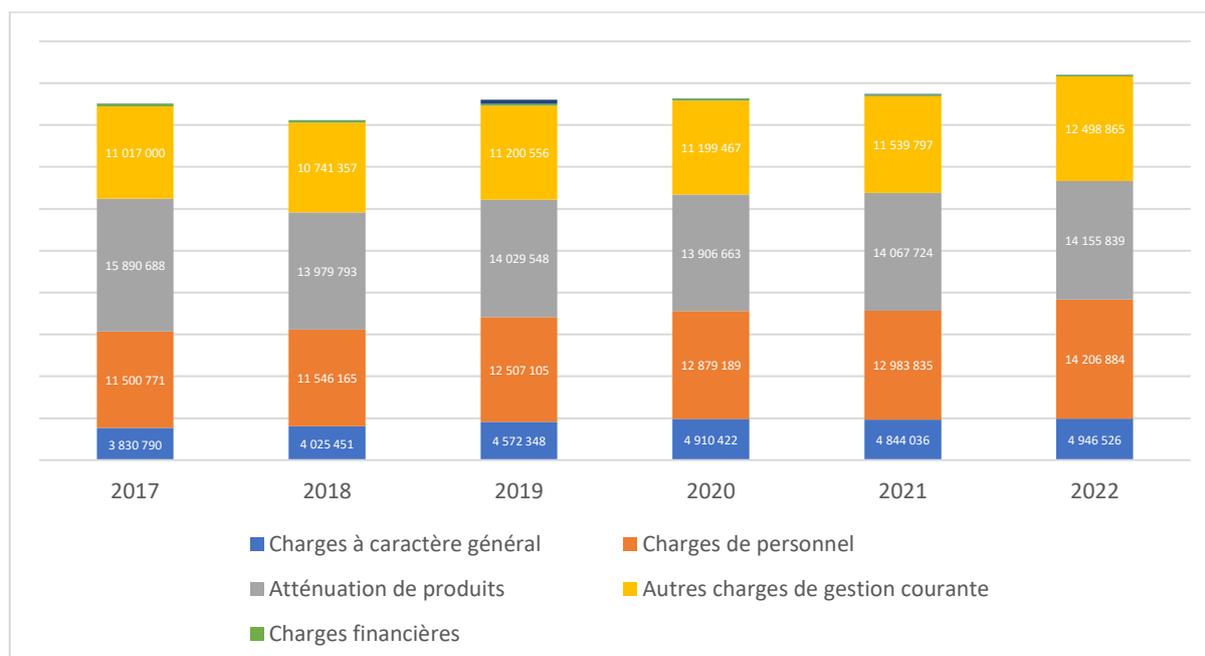
Evolution tendancielle des charges de fonctionnement (en €uros)



Trois postes constituent l'essentiel des charges de fonctionnement en 2022. Ainsi, les charges de personnel et les reversements opérés en direction des communes (Attributions de compensation et DSC) pèsent pour 31 % chacun dans le total des dépenses réelles de l'exercice. RLV consacre 27% de ses dépenses de fonctionnement aux « autres charges courantes » parmi lesquelles on trouvera notamment le reversement de la TEOMi au SBA.

Le quatrième poste de charges qui englobe les dépenses de fonctionnement courant de l'EPCI ne pèse que pour 11% du total des charges réelles en 2022.

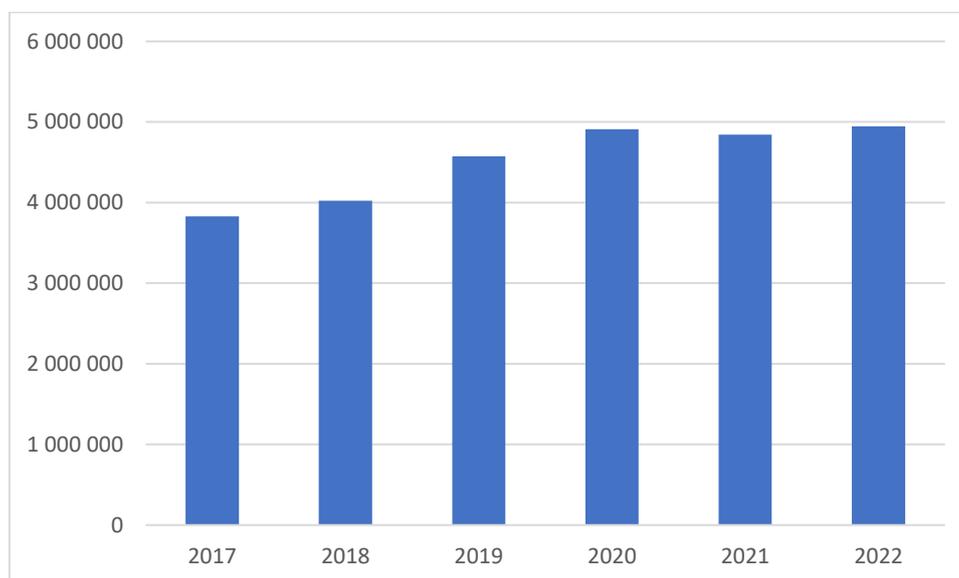
Evolution des dépenses de fonctionnement (par poste de charge)



4.2.1 Les charges de fonctionnement courant

Après une augmentation régulière entre 2017 et 2019, les charges de gestion courante apparaissent relativement stables jusqu'en 2022. Quand bien même certaines dépenses restent contraintes, les demandes faites aux services de les optimiser commencent à porter leurs fruits.

Evolution des dépenses de fonctionnement courant (en Euros)



Parmi les principaux postes de ce chapitre, on relève des évolutions dans le montant des dépenses, plus ou moins sensibles entre 2017 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Achats, prestations de services	189 581	252 422	251 101	205 614	264 745	289 436
Energie électricité	487 803	457 541	561 314	482 726	419 829	609 434
Fourniture de petit équipement	78 330	76 740	90 624	121 688	117 699	108 275
Livres, disques, cassettes (médiathèque)	126 510	68 362	84 413	148 749	183 328	138 064
Contrats de prestations de services	165 071	214 287	252 766	242 353	192 950	267 054
Maintenance	247 626	225 023	208 021	311 111	259 077	207 476
Concours divers, cotisations	289 256	360 010	382 709	424 360	401 683	381 715

Le poste « achats, prestations de services » concerne les repas servis dans les structures d'accueil de la Petite Enfance et au CLSH de Saint-Laure. Les effectifs étant relativement stables, les montants payés chaque année sont assez proches. On note cependant un recul en 2020 lié à la fermeture de la quasi-totalité des équipements, mais une hausse sensible en 2022 en raison de la hausse des coûts de certaines matières premières entrant dans la constitution des repas servis aux jeunes.

Le constat est assez proche en ce qui concerne la ligne « énergie – électricité » qui reste stable sur la période, mais enregistre une hausse sensible en 2022 en raison des tensions sur les marchés d'approvisionnement en matières énergétiques.

Le poste « fournitures de petit équipement » enregistre les achats divers de matériels nécessaires à l'entretien ou au fonctionnement des équipements communautaires. Il s'affiche en augmentation depuis 2020, après la mise en service de nouveaux équipements (médiathèque, RAM, nouvelle crèche de Riom ...)

La ligne « livres, disques, cassettes » concerne principalement l'acquisition de documents divers (livres, CD) pour le renouvellement du fonds documentaire de la médiathèque de Riom et du réseau de lecture intercommunal.

Le poste « contrats de prestations de services » détaille le règlement par RLV de plusieurs types de prestations :

- contrat de balayage des espaces communautaires confié à la SPL SEMERAP (14 297 €),
- contrat de DSP avec le groupe Objectif pour la gestion de la crèche de Mozac (191 711 €)
- subvention au Corum Saint-Jean pour l'accompagnement des jeunes en recherche de logement (26 542 €).

4.2.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel figurent parmi les dépenses qui ont le plus varié depuis 2017. Cependant, cette évolution, sensible en valeur, doit s'appréhender à la lumière d'un certain nombre de données :

- Evolution des compétences : le transfert de la compétence « GEMAPI – PAPI » en 2018 entre l'Etat et les EPCI s'est opéré sans transfert de charges. Il a donc été nécessaire de créer un service dédié doté de moyens, notamment humains,
- Renforcement de services tant opérationnels (développement économique, urbanisme-planification) que supports (finances, commande publique, systèmes d'information, communication) pour être en mesure de faire face aux nouvelles missions de l'agglomération et aux attentes des communes en termes de mutualisation,
- Contraintes exogènes (revalorisation du SMIC, PPCR, GVT, évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale...),
- Augmentation de certaines prestations (contrat d'assurance du personnel)

En outre, un certain nombre de postes ou de missions bénéficient de subventions de la part de différents partenaires (Etat, Agence de l'eau, Département du Puy-de-Dôme, Agence régionale de santé). Une partie des dépenses occasionnées par les services communautaires dans le cadre de leurs activités mutualisées avec les communes membres, font également l'objet de remboursements de la part des communes bénéficiaires. C'est pourquoi l'examen de l'évolution des charges de personnel, nette des recettes, apparaît plus cohérente.

Le développement de la mutualisation induit en effet que RLV se dote de moyens humains partagés.

Ainsi, l'évolution du chapitre 012 de 2,7 M€ entre 2017 et 2022, soit 23,5%, s'avère nettement plus faible en intégrant les recettes que RLV a pu percevoir.

Evolution des charges nettes de personnel (en €)

		2019	2020	2021	2022
Charges de personnel & Hors Flux	Charges de personnel	11 490 020	12 033 043	12 157 501	13 196 543
	Hors Flux	1 183 474	1 002 412	1 074 071	1 192 599
	Total	12 673 494	13 035 455	13 231 572	14 389 141
	<i>var. vs. N-1</i>		2,9%	1,5%	8,7%
Recettes	Chèques déjeuners	142 607	132 205	138 788	144 343
	Assurance	204 627	201 411	200 478	307 085
	Refacturation	787 975	1 242 498	1 176 779	1 395 499
	Subvention	89 426	200 114	637 401	369 815
	Total	1 224 636	1 776 227	2 153 446	2 216 742
<i>var. vs. N-1</i>		45,0%	21,2%	2,9%	
Solde	Total	11 448 858	11 259 227	11 078 126	12 172 399
	<i>var. vs. N-1</i>		-1,7%	-1,6%	9,9%

Les écarts entre les données du CA et celles du tableau ci-dessus, s'expliquent par le contenu du poste « hors flux » qui comprend des charges à la fois des chapitres 011 et 012 (mutualisation, CNAS, FIPH, frais de déplacement...).

Sur quatre ans, de 2019 à 2022, l'évolution est de 6%, soit en moyenne ,1,5% par an.

4.2.3 Les atténuations de produits

A hauteur de 14,15 M€, les atténuations de produits correspondent aux reversements opérés par RLV au bénéfice des communes (attributions de compensation pour 10,1 M€ et dotation de solidarité communautaire pour 3 M€). La différence relève de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM perçue auprès des usagers des communes de Saint-Ours-les-Roches et Pulvrières et reversée au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés Dômes et Combrailles), ainsi que le montant de la participation de RLV au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC). En effet, l'EPCI est contributeur à ce fonds nationale de péréquation verticale.

4.2.4 Les autres charges de gestion

Le montant global des subventions, contingents et participations versés en 2022 a atteint 12,5 M€, supérieur au montant 2021 en raison notamment des reversements de TEOMi au SBA. Cette taxe a représenté en 2022, 9 580 716 € auxquels se sont ajoutés 147 673 € de régularisation sur l'exercice 2021.

Parmi les autres dépenses importantes, on relève :

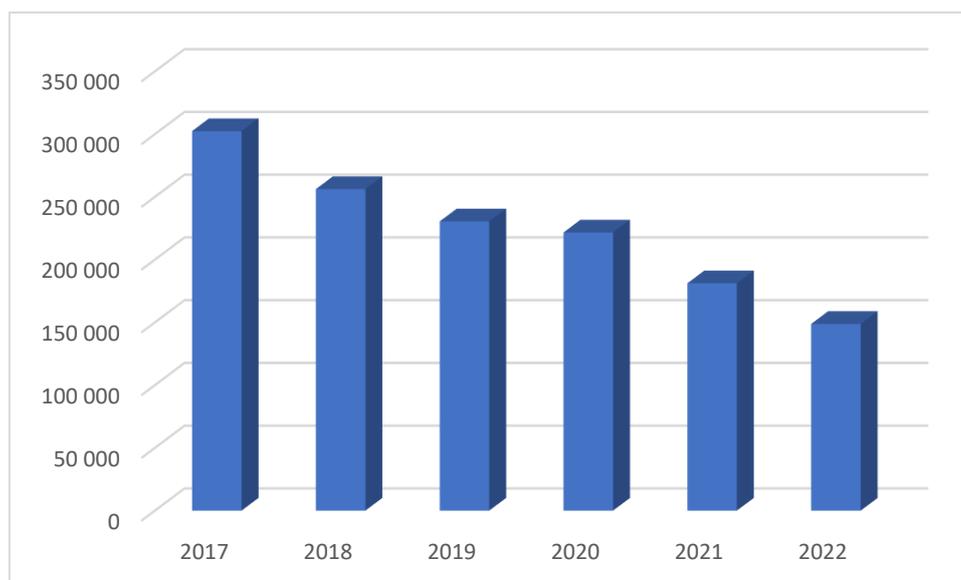
- La subvention de 842 515 € versée au CIAS contre 705 000 € en 2021,
- La subvention de 400 000 € versée à l'OTTI Terra Volcana contre 565 000 € en 2021 (dont 134 800 € de taxe de séjour),

- Les subventions aux associations pour un montant global de 539 278 € contre 525 330 € en 2021.

4.2.5 Les charges financières

Du fait de la stabilité de l'encours, du contexte de taux encore bas en 2022 et de la gestion active de la dette, les charges financières sont en constante diminution depuis 2017.

Evolution des charges financières (en €)



En 2022, les frais financiers ont représenté une dépense de 148 773 €.

4.3 Résultats de fonctionnement

L'exercice 2022 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 5,4 M€, composé du résultat de l'exercice de 1,1 M€ et de la reprise du résultat à la clôture de l'exercice 2021, non affecté au financement direct de l'investissement, soit 4,3 M€.

Résultat de fonctionnement (en €uros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	46 800 106,59	47 118 353,26	48 055 963,98	48 272 909,15	47 846 477,55	51 884 729,63
Dépenses de fonctionnement	44 041 452,46	43 299 680,51	45 315 251,87	46 205 618,71	46 218 498,31	50 774 125,77
Résultat de l'exercice	2 758 654,13	3 818 672,75	2 740 712,11	2 067 290,44	1 627 979,24	1 110 603,86
Résultat reporté de N-1	8 797 565,04	8 556 219,17	7 986 830,71	6 727 542,82	5 794 833,26	4 372 812,50
Résultat de fonctionnement	11 556 219,17	12 374 891,92	10 727 542,82	8 794 833,26	7 422 812,50	5 483 416,36

5. Section d'investissement – présentation détaillée

Les dépenses d'investissement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 25,9 M€ dont 15,6 M€ de dépenses réelles et 10,2 M€ de dépenses d'ordre.

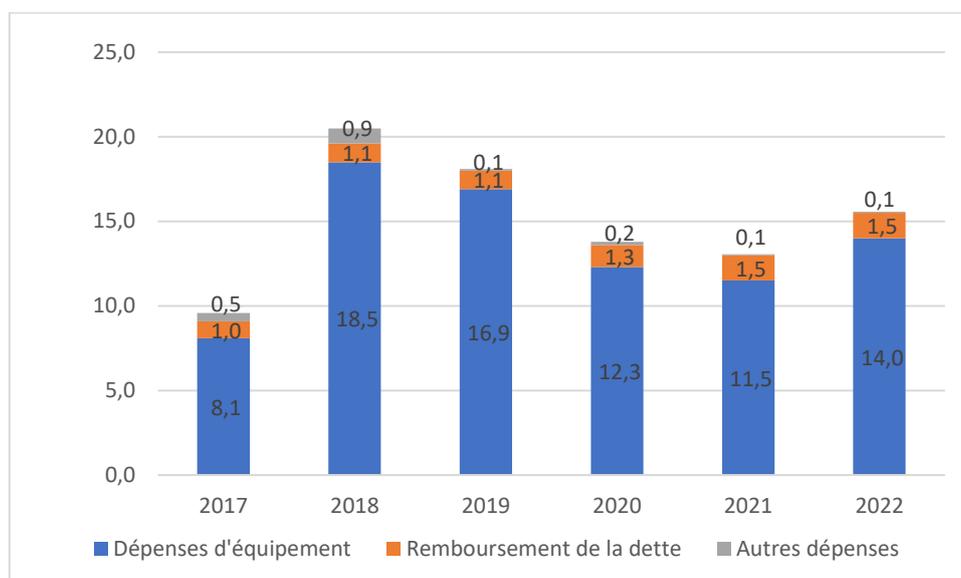
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	686 520	1 113 742	1 729 211	1 533 900	1 354 534	1 273 192
Subventions d'équipement versées (204)	1 979 584	3 067 903	1 949 608	2 040 503	2 563 314	4 035 460
Immobilisations corporelles	736 240	648 077	785 936	3 750 557	1 529 337	1 657 058
Immobilisations en cours	1 277 324	3 004 585	5 219 242	3 440 710	5 519 056	4 623 163
Total des opérations d'équipement	3 410 591	10 740 263	7 208 633	1 540 738	613 810	2 491 586
Total des dépenses d'équipement	8 090 259	18 574 570	16 892 630	12 306 408	11 580 051	14 080 459
Dotations, fonds divers et réserves			135 251			
Subventions d'investissement						
Emprunt et dettes assimilées	1 002 533	1 184 579	1 104 482	1 382 239	1 538 739	1 567 348
Participations et créances rattachées		100 000				
Autres immobilisations financières	593 103	855 670	44 835	2 135 078	51 587	67 866
Dépenses imprévues						
Total des dépenses financières	1 595 636	2 140 249	1 284 568	3 517 317	1 590 326	1 635 214
Total des dépenses réelles d'investissement	9 685 895	20 714 819	18 177 198	15 823 725	13 170 377	15 715 673
Opérations d'ordre transfert entre sections	309 402	675 373	541 932	565 783	425 586	407 940
Opérations patrimoniales	54 333	576 680	1 447 404	2 782 429	292 858	9 818 681
Total des dépenses d'ordre	363 735	1 252 053	1 989 336	3 348 212	718 444	10 226 621
TOTAL	10 049 630	21 966 872	20 166 534	19 171 937	13 888 821	25 942 294

5.1 Dépenses d'investissement

Afin de simplifier la présentation, il est possible de classer les dépenses d'investissement en trois catégories :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de RLV (travaux, acquisitions, grosses réparations...), ainsi que les subventions d'équipement versées (aides à l'habitat, aides aux TPE/PME....),
- Le remboursement du capital de la dette,
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de cautions)...

Répartition des dépenses d'investissement



5.1.1 Les dépenses d'équipement

En 2022, RLV a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 14 M€, un niveau qui se rapproche des années précédant la crise sanitaire de la COVID 19. En effet, les exercices 2018 et 2019 ont été marqués par la réalisation de l'opération importante des Jardins de la Culture, avant que les années 2020 et 2021 ne marquent un peu le pas en termes d'investissement dans le contexte délicat de la crise sanitaire et de l'écriture du nouveau projet de territoire.

En 2022, RLV a pu de nouveau engager des projets importants dont la réhabilitation/extension de la piscine Béatrice HESS.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2022 concernent essentiellement des éléments du patrimoine de RLV (immobilisations incorporelles ou corporelles), même si l'agglomération a également versé des subventions d'équipement à des tiers pour 4 M€.

En 2022, les principales dépenses d'équipement ont concerné :

En termes d'acquisitions :

- L'acquisition de terrains en vue de l'extension du pas de tir extérieur au CRTA (43 550 €),
- Le bâtiment des anciennes archives de la commune de Riom en vue de l'aménagement de la maison de la Jeunesse et de l'Emploi (60 000 €),
- Le renouvellement de matériel informatique/téléphonique pour les services communautaires (121 341 €),
- L'acquisition de mobiliers et matériels divers pour les services communautaires (366 865 €).

En termes d'études :

- La fin de l'aménagement de la Maison de site au Goulet à Volvic (14 432 €),
- La réhabilitation/extension de la piscine Béatrice HESS à Riom (347 532 €),
- L'aménagement de la Maison de la Jeunesse et de l'Emploi (44 194 €)

En termes de travaux :

- L'aménagement de la Maison de site au Goulet à Volvic (260 808 €),
- L'aménagement de la crèche de la Varenne à Riom (490 037 €),
- La réhabilitation/extension de la piscine Béatrice HESS à Riom (1 948 684 €),
- Les travaux préparatoires à la cession des bâtiments de l'ancienne manufacture des tabacs de Riom (125 618 €),
- L'extension de la zone du Biopôle à Saint-Beuzire (140 426 €),
- La renaturation du Bédât à Chappes (951 023 €),
- L'extension de la crèche de Chatel-Guyon (89 030 €).

S'agissant des subventions versées à des tiers, on en distingue plusieurs types :

- Participation de RLV à des études communales de requalification des centres bourgs (4 950 € versés à la commune d'Entraigues),
- Fonds de concours aux communes (236 299 €),
- Participation au financement de travaux réalisés par Territoire d'Énergie 63 (ex SIEG) pour 62 888 €,
- Subvention d'investissement versée à l'OTTI Terra Volcana (11 690 €),
- Participation de RLV au financement des travaux d'eaux pluviales urbaines (897 850 €),
- Subventions aux bailleurs sociaux (718 700 €),
- Subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH et du PIG Habitat (410 146 €),
- Aides aux entreprises (128 707 €),
- Aides aux particuliers pour l'achat de vélos électriques (13 135 €)

5.1.2 Le remboursement de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 1,5 M€ en 2022.

Pour rappel, au 31 décembre 2022, le montant de l'encours de la dette du budget principal était de 8 162 914 Euros, ce qui représente une dette de 118 Euros par habitant du territoire. Le taux d'endettement (encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement)² qui était de 21,8% au 31/12/2021 est de 15,8% au 31/12/2022, ce qui reflète une qualité budgétaire satisfaisante.

La capacité de désendettement mesure la solvabilité financière de l'EPCI vis-à-vis de ses dettes. Elle permet de déterminer le nombre d'années théorique nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que RLV y consacre la totalité de son épargne brute.

En 2021, la capacité de désendettement de RLV était de 2,9 années. Elle est de 1,5 années à fin 2022.

² Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il est également appelé « ratio de surendettement ». Un taux supérieur à 100% signifierait que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

5.1.3 Les autres dépenses d'investissement

Parmi les autres dépenses d'investissement, on note le versement de 6 615 € d'avance au budget annexe « zones économiques ».

5.2 Le financement de l'investissement

Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 25,7 M€ dont 11 M€ de recettes réelles et 14,6 M€ de recettes d'ordre.

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
13	Subventions d'investissement	2 477 134	5 164 651	5 765 575	4 946 158	3 041 110	3 707 461
16	Emprunt et dettes assimilées	600 000	2 140 000	3 025 924	3 000 000	14 215	3 001 600
204	Subventions d'équipement versées		7 820	8 791			2 934
21	Immobilisations corporelles						127
23	Immobilisations en cours					18 282	3 258
	Total des recettes d'équipement	3 077 134	7 312 471	8 800 290	7 946 158	3 073 607	6 715 380
10	Dotations, fonds divers et réserves	269 110	2 296 116	3 339 177	954 263	931 840	818 302
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 000 000	3 000 000	4 523 000	4 000 000	3 000 000	3 050 000
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 109		1 500		1 600
27	Autres immobilisations financières		137 634	304 000	923 226	1 051 707	502 441
024	Produits des cessions d'immobilisations						
	Total des recettes financières	3 269 110	5 435 859	8 166 177	5 878 989	4 983 547	4 372 343
	Total des recettes réelles d'investissement	6 346 244	12 748 330	16 966 467	13 825 147	8 057 154	11 086 121
021	Virement de la section de fonctionnement						
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 499 082	2 121 787	2 284 405	3 081 517	2 509 467	4 811 260
041	Opérations patrimoniales	54 333	576 680	1 447 404	2 782 429	292 858	9 818 681
	Total des recettes d'ordre	1 553 415	2 698 467	3 731 809	5 863 946	2 802 325	14 629 941
	TOTAL	7 899 659	15 446 797	20 698 276	19 689 093	10 859 479	25 716 063

5.2.1 Les recettes d'équipement

En 2022, deux postes budgétaires ont mobilisé l'essentiel des recettes d'équipement ; les subventions et l'emprunt.

En 2022, RLV a enregistré le versement de subventions en provenance des partenaires financiers suivants :

- **Etat** : 76 154 €uros, dont 34 005 €uros au titre de l'urbanisme, notamment pour la dématérialisation des actes,
- **Département du Puy-de-Dôme** : 29 829 €uros (thermal express, expérimentation d'un carrefour à feux sur Espace Mozac),
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes** : 71 637 €uros (crèche de Volvic),
- **Communes membres de RLV** : 65 654 €uros,

Parmi les autres financeurs, on trouve l'ADEME pour des études autour de la réalisation de réseaux de chaleur portés par les communes, la DRAC Auvergne pour la rénovation de l'Hôtel Dufraisse

(Musée Mandet), l'Agence de l'eau pour la renaturation du Bédard ou la découverte de l'Ambène, ou encore le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'aménagement de postes de travail pour certains agents communautaires.

L'autre recette d'équipement principale, est constituée en 2022 d'un emprunt de 3 M€ contracté auprès du Crédit Agricole (15 ans à 1,75%). 2 M€ ont été mobilisés en 2022, et 1 M€ inscrit en Reste à Réaliser dans la mesure où RLV peut mobiliser cette somme jusqu'au 30 juin 2023.

5.2.2 Les recettes financières

Parmi les recettes d'ordre, on notera l'affectation de 3,050 M€ du résultat 2021 en fonds de réserve. On notera également 477 856 € de remboursements d'avances du budget annexe « zones économiques » et comme chaque année, 24 584 € de remboursement des entreprises installées sur le PEER pour les travaux sur la connexion ferroviaire portés par RLV.

5.2.3 Résultat d'investissement

L'exercice 2022 a été clôturé avec un déficit d'investissement de 494 599 € composé du déficit de l'exécution 2022, soit 226 231 € et de la reprise du déficit d'investissement 2021, soit 268 368 €.

Résultat d'investissement (en €uros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	7 899 659	15 446 797	20 698 276	19 689 093	10 859 479	25 716 063
Dépenses d'investissement	10 049 630	21 966 872	20 166 534	19 171 937	13 888 821	25 942 294
Résultat d'exécution	-2 149 971	-6 520 075	531 742	517 156	-3 029 342	-226 231
Résultat reporté de N-1	2 495 017	2 260 283	-4 488 864	-2 408 728	-97 761	-268 368
Résultat d'investissement	345 046	-4 259 792	-3 957 122	-1 891 572	-3 127 103	-494 599

Ce déficit d'investissement est cependant largement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à presque 5,5 M€ à la fin de l'exercice 2022. D'une manière générale, le résultat d'investissement reste une valeur qui, isolée, reste peu significative, puisque pouvant être couverte par l'excédent de fonctionnement ou un recours plus important à l'emprunt.

Globalement, l'exécution du budget principal en 2022 a permis d'améliorer le résultat global de clôture pour l'amener à près de 5 M€. RLV a su contenir ses charges de fonctionnement tout en améliorant ses recettes. Malgré cela, l'épargne brute reste une donnée sur laquelle l'agglomération devra rester vigilante car elle conditionne largement la capacité de celle-ci à poursuivre ses investissements au service du territoire.

En 2022, RLV a consacré près de 15,7 M€ (dépenses réelles) à ses investissements dont 14 M€ pour des dépenses d'équipement, celles qui améliorent et développent le patrimoine communautaire. Dans le même temps, la dette reste maîtrisée et la capacité de désendettement faible/

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le compte administratif du budget principal tel que présenté et de donner quitus au Président,**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif,**
- **D'approuver la sincérité des restes à réaliser figurant au compte administratif.**

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

1. La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

	Crédits ouverts (BP+ DM	CA 2022	Taux d'exécution
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	5 199 000	2 513 934	
Dépenses réelles	2 212 856	1 756 504	79,4%
Dépenses d'ordre	2 986 144	757 430	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	3 384 379	3 285 694	
Recettes réelles	2 988 379	3 071 439	102,8%
Recettes d'ordre	396 000	214 255	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)		771 760	
D - Reprise de résultats antérieurs		1 814 621	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)		2 586 381	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 879 269	1 958 437	
Dépenses réelles	4 473 269	1 739 942	38,9%
Dépenses d'ordre	406 000	218 495	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 330 144	2 539 407	
Recettes réelles	1 334 000	1 777 737	133,3%
Recettes d'ordre	2 996 144	761 670	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)		580 970	
I - Reprise de résultats antérieurs		549 125	
J - RESULTAT D'INVESTISSEMENT		1 130 095	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		3 716 476	

1.1 L'exploitation

- Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à près de 80% qui s'établissent à 1,7 M€, stables par rapport à 2021.
 - o Des charges à caractère général qui progressent de 140 078 € (+29,3%) en raison notamment des prestations supplémentaires confiées à des intervenants extérieurs ou remboursées aux communes dans le cadre des conventions de gestion. On notera en particulier l'étude concernant les modes de gestion future du service,
 - o Des charges de personnel en léger recul par rapport à 2021.
- Des recettes réelles d'exploitation réalisées à près de 103%, en raison d'une approche peut-être trop prudente en prévisions et comprenant :
 - o Les produit des redevances pour 3 009 091 €, légèrement en hausse par rapport à 2021 qui constituait la première année d'application des nouveaux tarifs après la mise en cohérence,
 - o Le produit des surtaxes reversées à l'Agence de l'eau
- Une épargne brute de 1,3 M€, en progression par rapport à 2021 (1,2 M€) et qui représente 42,8% des dépenses réelles de fonctionnement

- Une épargne nette de 1M€ disponible pour le financement de l'investissement et représentant 32,5% des recettes réelles de fonctionnement.

1.2 L'investissement

- Des dépenses d'investissement de 1,7 M€ et réalisées à seulement 39% avec notamment :
 - o 345 147 Euros d'études, notamment les études dans le cadre du diagnostic patrimonial
 - o 992 626 Euros de travaux
- Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé sur fonds propres et en s'appuyant sur quasiment 0,8 M€ de subventions.

1.3 L'endettement

A fin 2022, l'encours de la dette du budget annexe « eau potable » était de 4,4 M€ avec une capacité de désendettement de 3,4 ans.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « eau potable » tel que présenté et de donner quitus au Président,**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif.**

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

1. La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

	Crédits ouverts (BP+ DM	CA 2022	Taux d'exécution
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	6 810 075	3 767 130	
Dépenses réelles	2 250 310	2 059 281	91,5%
Dépenses d'ordre	4 559 765	1 707 849	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	4 052 403	4 615 635	
Recettes réelles	3 202 040	3 776 438	117,9%
Recettes d'ordre	850 363	839 197	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)		848 505	
D - Reprise de résultats antérieurs		2 757 672	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)		3 606 177	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 352 816	6 693 130	
Dépenses réelles	10 427 453	5 806 201	55,7%
Dépenses d'ordre	925 363	886 929	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 056 650	5 523 689	
Recettes réelles	5 421 885	3 768 108	69,5%
Recettes d'ordre	4 634 765	1 755 581	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)		-1 169 441	
I - Reprise de résultats antérieurs		1 296 166	
J - RESULTAT D'INVESTISSEMENT		126 725	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		3 732 902	

1.1 L'exploitation

- Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à plus de 91% qui s'établissent à 2 M€, en hausse par rapport à 2021 (1,7 M€).
 - o Des charges à caractère général qui progressent de 213 233 € (+34,6%) en raison notamment des prestations supplémentaires confiées à des intervenants extérieurs ou remboursées aux communes dans le cadre des conventions de gestion. On notera en particulier l'étude concernant les modes de gestion future du service,
 - o Des charges de personnel stables par rapport à 2021.
- Des recettes réelles d'exploitation réalisées à près de 118%, en raison d'une approche quelque peu faussée par l'encaissement de produits se rapportant à l'exercice 2021 :
 - o Les produit des redevances pour 3 334 878 Euros, mais intégrant 902 725 Euros de recettes 2021,
- Une épargne brute de 1,7 M€, en progression par rapport à 2021 (1 M€) et qui représente 45,4% des dépenses réelles de fonctionnement
- Une épargne nette de seulement 155 154 Euros disponible (remboursement anticipé de 2 emprunts pour un montant de 795K €) pour le financement de l'investissement et ne représentant que 4,1% des recettes réelles de fonctionnement.

1.2 L'investissement

- Des dépenses d'investissement de 5,8 M€ et réalisées à 55,6% avec notamment :
 - o 932 064 Euros d'études, notamment les études dans le cadre du diagnostic patrimonial
 - o 3 263 278 Euros de travaux
- Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé sur fonds propres et en s'appuyant sur un peu plus de 1,4 M€ de subventions. On notera également le financement des travaux sur les installations et réseaux d'eaux pluviales urbaines pour un montant équivalent apporté par les communes et par le budget principal de RLV (591 231 Euros pour chaque part).

1.3 L'endettement

A fin 2022, l'encours de la dette du budget annexe « assainissement » était de 10,4 M€ avec une capacité de désendettement de 6,1 ans.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « assainissement » tel que présenté et de donner quitus au Président,**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif,**

BUDGET ANNEXE « TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS »

1. La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

	Crédits ouverts (BP+ DM	CA 2022	Taux d'exécution
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	5 226 460	4 100 410	
Dépenses réelles	5 161 309	4 085 448	79,2%
Dépenses d'ordre	65 151	14 962	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	4 129 001	4 191 969	
Recettes réelles	4 129 001	4 191 969	101,5%
Recettes d'ordre			
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)		91 559	
D - Reprise de résultats antérieurs		1 097 459	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)		1 189 018	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100 573	23 673	
Dépenses réelles	100 573	23 673	23,5%
Dépenses d'ordre			
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	65 151	14 962	
Recettes réelles			
Recettes d'ordre	65 151	14 962	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)		-8 711	
I - Reprise de résultats antérieurs		35 422	
J - RESULTAT D'INVESTISSEMENT		26 711	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		1 215 729	

1.1 L'exploitation

Deux lignes budgétaires traduisent le fonctionnement du service. Le chapitre 012 intègre les charges de personnel (1 agent) affecté au service.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » détaille plusieurs types de dépenses :

- Redevance versée à l'exploitant (KEOLIS) titulaire de la DSP pour 2 702 952 €uros,
- Versements effectués aux titulaires des marchés de transports scolaires (957 071 €),
- Versements effectués au titulaire (KEOLIS) du marché concernant le service sur la ligne 33 (Saint-Beauzire) pour 117 519 €uros,
- Versements effectués au titulaire (KEOLIS) du marché concernant le service sur la ligne 32 (Sayat) pour 216 761 €,
- Frais d'études pour la préparation de la future DSP (67 868 € en intégrant les charges rattachées).

En termes de recettes, on distingue :

- Le produit du Versement Mobilité pour 3 062 138 €uros,
- La participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les transports « hors secteurs urbains » et scolaires pour 1 129 831 €uros

1.2 L'investissement

Une seule dépense figure au compte administratif 2022. Il s'agit d'un acompte versé au maître d'œuvre de la construction du futur dépôt de bus (4 564 €).

Les restes à réaliser inscrits au compte administratif portent sur des sommes dédiées à la construction du futur dépôt de bus après dépollution du site.

1.3 L'endettement

Le budget annexe « Transport public de voyageurs » ne supporte actuellement aucun emprunt.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Transport public de voyageurs » tel que présenté et de donner quitus au Président,**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif,**
- **D'approuver la sincérité des restes à réaliser figurant au compte administratif.**

BUDGET ANNEXE « COMMERCE DE PROXIMITE »

1. La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

	Crédits ouverts (BP+ DM)	CA 2022	Taux d'exécution
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	263 187	244 673	
Dépenses réelles	63 952	45 439	71,1%
Dépenses d'ordre	199 235	199 233	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	263 187	244 673	
Recettes réelles	194 256	175 742	90,5%
Recettes d'ordre	68 931	68 931	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			
D - Reprise de résultats antérieurs			
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	517 881	364 460	
Dépenses réelles	293 950	194 117	66,0%
Dépenses d'ordre	223 931	170 343	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 830 040	1 132 340	
Recettes réelles	1 475 805	831 694	56,4%
Recettes d'ordre	354 235	300 646	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)		767 880	
I - Reprise de résultats antérieurs		-1 312 159	
J - RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-544 280	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-544 280	

1.1 Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent des travaux d'entretien courant sur les biens. Les recettes sont tirées des loyers et des remboursements de charges par les occupants (129 590 €).

Le budget annexe a bénéficié en 2021 d'une subvention du budget principal de 44 990 €.

1.2 L'investissement

En investissement, on trouve :

- Etudes
 - Solde de la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération de construction de l'hôtel d'entreprises sur l'espace économique Ecopark de Chatel-Guyon (1 375 €).
- Acquisitions
 - Acquisition du terrain destiné à l'aménagement du multiple rural des Martres-sur-Morge (15 104 €)

- Travaux et aménagements parmi lesquels :
 - Fin des travaux de construction de l'hôtel d'entreprises de Chatel-Guyon (24 003 €),
 - Fin des travaux d'aménagement du multiple rural aux Martres-sur-Morge (17 452 €),
 - Travaux divers d'amélioration sur les autres commerces communautaires (hôtel d'entreprises de Chatel-Guyon, multiservices des Martres-sur-Morge, boucherie de Pagnat, multiservices de Chambaron-sur-Morge).

1.3 L'endettement

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette sur le budget annexe « commerces de proximité » était de 580 130 €uros. En 2022, RLV a remboursé 39 642 €uros de capital et 4 632 €uros d'intérêts.

La capacité de désendettement est de 4,4 années.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Commerces de proximité » tel que présenté et de donner quitus au Président,**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif,**
- **D'approuver la sincérité des restes à réaliser figurant au compte administratif.**

BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES »

1. La synthèse de l'exécution budgétaire 2022 – mouvements réels et d'ordre

	Crédits ouverts (BP+ DM	CA 2022	Taux d'exécution
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 311 478	4 636 308	
Dépenses réelles	1 066 298	28 311	2,7%
Dépenses d'ordre	7 245 180	4 607 997	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 094 905	4 262 453	
Recettes réelles	1 187 775	244 767	20,6%
Recettes d'ordre	6 907 130	4 017 686	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)		-373 855	
D - Reprise de résultats antérieurs		216 573	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)		-157 282	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 194 405	4 497 513	
Dépenses réelles	1 251 975	479 827	38,3%
Dépenses d'ordre	6 942 430	4 017 686	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 097 876	4 614 612	
Recettes réelles	1 817 396	6 615	0,4%
Recettes d'ordre	7 280 480	4 607 997	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)		117 099	
I - Reprise de résultats antérieurs		-903 471	
J - RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-786 372	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		-943 654	

1.1 Le fonctionnement

Plusieurs opérations avaient été fléchées au budget 2022, mais celles-ci ont connu des retards liés à des causes multiples (extension de la zone des Champiaux à Ennezat, aménagement d'une nouvelle zone d'activité en Limagne). Quelques dépenses liées aux études préparatoires (MOE, frais de bornages) ont néanmoins été engagées en 2022.

L'essentiel des recettes provient de la vente de parcelles aménagées (241 044 €). On note également une avance du budget principal de 6 616 €.

1.2 L'investissement

Les dépenses d'investissement sont de deux types :

- Le remboursement d'avances au budget principal pour 477 856 €,
- Les remboursements d'échéances d'emprunt auprès de l'EPF SMAF pour la somme globale de 1 970 €.

En recettes, on note une avance du budget principal de 6 616 €.

1.3 L'endettement

Le budget annexe « Zones économiques » ne supporte actuellement aucun emprunt bancaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Zones économiques » tel que présenté et de donner quitus au Président,**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans ce compte administratif,**

* * *

En vision consolidée, l'ensemble des six budgets de RLV présentent un résultat de 12,1 M€ à l'issue de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces budgets représentent 106 M€ de dépenses et 118 M€ de recettes.

En 2022, ces budgets pèsent pour 24 M€ d'investissement (mouvements réels) dont 19,6 M€ de dépenses d'équipement en faveur du territoire (cf. ANNEXE 1)

Tous budgets confondus, le capital restant dû de la dette s'élevait à 23,7 M€ au 31 décembre 2022.

Répartition de la dette à l'issue de l'exercice 2022 (en €)

	Amortissement 2022	Intérêts 2022	Annuité 2022	CRD au 31/12/2022
Budget principal	1 410 486	147 335	1 557 821	8 162 913
Budget annexe "Eau"	301 843	80 867	382 710	4 528 283
Budget annexe "Assainissement"	828 157	215 390	1 043 547	10 482 869
Budget annexe "Commerces de proximité"	39 641	4 631	44 272	580 130
Budget annexe "Zones d'activité économique"				
Budget annexe "Transport"				
TOTAL	2 580 127	448 223	3 028 350	23 754 195

Rapporté à l'épargne brute dégagée par les budgets en 2022 (8,9 M€), ce stock de dette conduit à une capacité de désendettement de 2,6 années.

ANNEXE 1

	Budget principal	Budget "eau"	Budget "assainissement"	Budget "Transport"	Budget "commerces de proximité"	Budget "zones économiques"	Budgets consolidés
Réalisations de l'exercice 2022							
Section de fonctionnement							
<i>Dépenses</i>	50 774 126	2 513 934	3 767 130	4 100 410	244 673	4 636 308	66 036 581
<i>Recettes</i>	51 884 730	3 285 694	4 615 635	4 191 969	244 673	4 262 453	68 485 154
<i>Résultat de fonctionnement</i>	1 110 604	771 760	848 505	91 559	0	-373 855	2 448 573
Section d'investissement							
<i>Dépenses</i>	21 224 163	1 958 437	6 693 130	23 673	364 460	4 497 513	34 761 376
<i>Recettes</i>	21 470 747	2 539 407	5 523 689	14 962	1 132 340	4 614 612	35 295 757
<i>Résultat d'investissement</i>	246 584	580 970	-1 169 441	-8 711	767 880	117 099	534 381
Résultat de l'exercice	1 357 188	1 352 730	-320 936	82 848	767 880	-256 756	2 982 954
Résultats reportés 2021							
<i>Fonctionnement</i>	4 372 812	1 814 621	2 757 672	1 097 459		216 573	10 259 137
<i>Investissement</i>	-268 368	549 125	1 296 166	35 422	-1 312 159	-903 471	-603 285
TOTAL (réalisations + reports)							
<i>Fonctionnement</i>	5 483 416	2 586 381	3 606 177	1 189 018	0	-157 282	12 707 710
<i>Investissement</i>	-21 784	1 130 095	126 725	26 711	-544 279	-786 372	-68 904
Restes à réaliser							
<i>Dépenses</i>	4 718 131						4 718 131
<i>Recettes</i>	4 245 315						4 245 315
Résultat cumulé							
Section de fonctionnement							
<i>Dépenses</i>	50 774 126	2 513 934	3 767 130	4 100 410	244 673	4 636 308	66 036 581
<i>Recettes</i>	56 257 542	5 100 315	7 373 307	5 289 428	244 673	4 479 026	78 744 291
<i>Résultat de fonctionnement</i>	5 483 416	2 586 381	3 606 177	1 189 018	0	-157 282	12 707 710
Section d'investissement							
<i>Dépenses</i>	26 210 662	1 409 312	5 396 964	-11 749	1 676 619	5 400 984	40 082 792
<i>Recettes</i>	25 716 062	2 539 407	5 523 689	14 962	1 132 340	4 614 612	39 541 072
<i>Résultat d'investissement</i>	-494 600	1 130 095	126 725	26 711	-544 279	-786 372	-541 720
Total dépenses	76 984 788	3 923 246	9 164 094	4 088 661	1 921 292	10 037 292	106 119 373
Total recettes	81 973 604	7 639 722	12 896 996	5 304 390	1 377 013	9 093 638	118 285 363
Total cumulé	4 988 816	3 716 476	3 732 902	1 215 729	-544 279	-943 654	12 165 990

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS - RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	268 367,93			4 372 812,50		4 104 444,57
Résultats affectés		3 050 000,00				3 050 000,00
Opérations de l'exercice	21 224 162,93	18 420 746,81	50 774 125,77	51 884 729,63	71 998 288,70	70 305 476,44
TOTAUX	21 492 530,86	21 470 746,81	50 774 125,77	56 257 542,13	71 998 288,70	77 459 921,01
Résultats de clôture	21 784,05			5 483 416,36		5 461 632,31
Reste à réaliser	4 718 131,43	4 245 315,70			4 718 131,43	4 245 315,70
TOTAUX CUMULES	26 210 662,29	25 716 062,51	50 774 125,77	56 257 542,13	76 716 420,13	81 705 236,71
RESULTATS DEFINITIFS	494 599,78			5 483 416,36		4 988 816,58
RESULTATS DE CLOTURE	21 784,05			5 483 416,36		5 461 632,31

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET COMMERCES DE PROXIMITE						
Résultats reportés	1 312 159,28				1 312 159,28	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	335 758,73	494 115,77	244 672,81	244 672,81	580 431,54	738 788,58
TOTAUX	1 647 918,01	494 115,77	244 672,81	244 672,81	1 892 590,82	738 788,58
Résultats de clôture	1 153 802,24				1 153 802,24	
Reste à réaliser	28 701,51	638 224,00			28 701,51	638 224,00
TOTAUX CUMULES	1 676 619,52	1 132 339,77	244 672,81	244 672,81	1 921 292,33	1 377 012,58
RESULTATS DEFINITIFS	544 279,75				544 279,75	
RESULTATS DE CLOTURE	1 153 802,24				1 153 802,24	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ZONES ECONOMIQUES						
Résultats reportés	903 471,15			216 573,08		
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	4 497 513,03	4 614 612,54	4 636 307,68	4 262 453,60	9 133 820,71	8 877 066,14
TOTAUX	5 400 984,18	4 614 612,54	4 636 307,68	4 479 026,68	9 133 820,71	8 877 066,14
Résultats de clôture	786 371,64		157 281,00		943 652,64	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 400 984,18	4 614 612,54	4 636 307,68	4 479 026,68	9 133 820,71	8 877 066,14
RESULTATS DEFINITIFS	786 371,64		157 281,00		943 652,64	
RESULTATS DE CLOTURE	786 371,64		157 281,00		943 652,64	

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS						
Résultats reportés		35 421,65		1 097 459,04		1 132 880,69
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	4 564,05	14 962,00	4 100 409,61	4 191 968,78	4 104 973,66	4 206 930,78
TOTAUX	4 564,05	50 383,65	4 100 409,61	5 289 427,82	4 104 973,66	5 339 811,47
Résultats de clôture		45 819,60		1 189 018,21		1 234 837,81
Reste à réaliser	19 109,32				19 109,32	
TOTAUX CUMULES	23 673,37	50 383,65	4 100 409,61	5 289 427,82	4 124 082,98	5 339 811,47
RESULTATS DEFINITIFS		26 710,28		1 189 018,21		1 215 728,49
RESULTATS DE CLOTURE		45 819,60		1 189 018,21		1 234 837,81

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		1 296 165,74		2 757 671,58		4 053 837,32
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	6 693 130,22	5 523 689,02	3 767 129,22	4 615 635,72	10 460 259,44	10 139 324,74
TOTAUX	6 693 130,22	6 819 854,76	3 767 129,22	7 373 307,30	10 460 259,44	14 193 162,06
Résultats de clôture		126 724,54		3 606 178,08		3 732 902,62
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 693 130,22	6 819 854,76	3 767 129,22	7 373 307,30	10 460 259,44	14 193 162,06
RESULTATS DEFINITIFS		126 724,54		3 606 178,08		3 732 902,62
RESULTATS DE CLOTURE		126 724,54		3 606 178,08		3 732 902,62

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
BUDGET EAU						
Résultats reportés		549 124,92		1 814 621,36		2 363 746,28
Résultats affectés		1 000 000,00				1 000 000,00
Opérations de l'exercice	1 958 437,23	1 539 406,98	2 513 933,32	3 285 694,13	4 472 370,55	4 825 101,11
TOTAUX	1 958 437,23	3 088 531,90	2 513 933,32	5 100 315,49	4 472 370,55	8 188 847,39
Résultats de clôture		1 130 094,67		2 586 382,17		3 716 476,84
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 958 437,23	3 088 531,90	2 513 933,32	5 100 315,49	4 472 370,55	8 188 847,39
RESULTATS DEFINITIFS		1 130 094,67		2 586 382,17		3 716 476,84
RESULTATS DE CLOTURE		1 130 094,67		2 586 382,17		3 716 476,84

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 46
 Nombre de suffrages exprimés : 56
 VOTES :
 Pour : 47
 Contre : 0
 Abstentions : 9

Date de convocation : 02/05/2023

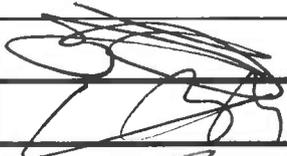
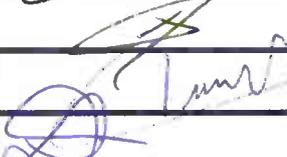
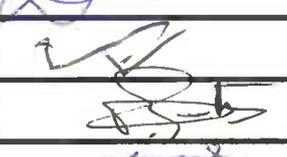
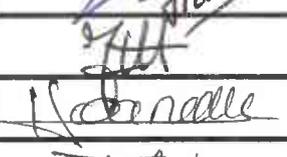
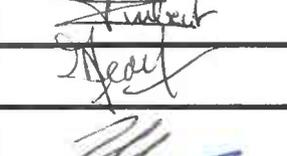
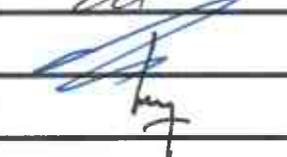
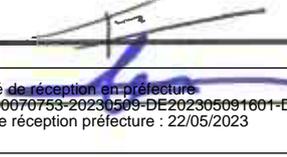
Présenté par (1) Le Président.
 A Riom, le 02/05/2023
 Le Président

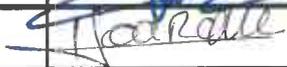
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Riom, le 02/05/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ABELARD Nathalie		
AGBESSI Eric	pourvu à G. DUBOIS	
AYRAL Jean-Paul		
BARBECOT Jacques		
BEAURE Nicolas		
BELDA José		
BERTHELEMY Hélène		
BIGAY Bertrand	supplée par V. LASTE-SOL	
BOISSET Jean-Pierre	pourvu à H. BERTHELEMY	
BONNICHON Frédéric	ne prend pas part au vote	
BOUCHET Boris	pourvu à N. NIORT	
BRAULT Charles		
CACERES Marie		
CARTAILLER Philippe		
CHANSARD Gérard		
CHASSAGNE Eugène		
CHASSAING Pierre		
CHAUVIN Lionel	pourvu à F. BONNICHON	
DE ABREU Jérôme		
DE MARCHI Véronique		
DEAT Alain		

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20230509-DE202305091601-DE
 Date de réception préfecture : 22/05/2023

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
DERSIGNY Eric		
DESMARETS Pierre		
DUBOIS Gérard		
DUCHE Dominique		
DUPONT Laurence		
GAILLARD Philippe		
GAUTHIER Patrice		
GRENET Daniel		
GRENET Michèle	pouvoir à D. GRENET	
GRENET Roland		
HEBRARD Jean-Pierre		
HOARAU Catherine		
IMBERT Didier		
JEAN Daniel		
LAFARGE Anne-Catherine		
MAGNET Fabrice		
MAGNOUX André		
MARTINHO Corinne		
MELIS Christian		
MESSEANT Jean-François		
MICHEL Didier	pouvoir à F. MAGNET	
MOURNIAC-GILORMINI Virginie		
NIORT Nathalie		
PANIAGUA Murielle	pouvoir à M. REGNOUX	
PECOUL Pierre		
PERRETON Régine	pouvoir à V. RAYMOND	
PIRES-BEAUNE Christine	pouvoir à C. BRAULT	
PONCE Stéphane		
RAYMOND Vincent		

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
RAYNAUD Jean-Louis		
REGNOUX Marc		
ROUGEYRON Denis		
ROUSSEL Sandrine		
THEVENOT Laurent		
VAUGIEN Evelyne		
VERMOREL Pierrick	pouvoir à JL RAYNAUD	
VEYLAND Anne	pouvoir à E. VAUGIEN	80 
VILLAFRANCA Grégory		
WEINMEISTER Nicolas	pouvoir à C. HOARAU	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20230509-DE202305091601-DE
Date de réception préfecture : 22/05/2023